



> ÉDITORIAL

Karine Reverte,
directrice du CCAH

Il y a quelques mois, le CCAH décidait avec ses membres, de porter et soutenir la réalisation d'un documentaire de 52 minutes consacré à

l'engagement associatif. S'il semble aller de soi, il est cependant toujours utile de rappeler le rôle primordial que les associations, avec leurs bénévoles et professionnels, jouent dans notre société. Et ce sur tous les sujets qui touchent à l'humain, que l'on parle de loisirs, de sport, de lutte contre l'exclusion, de famille... ou de handicap. Les politiques sociales résultent le plus souvent de l'initiative des personnes elles-mêmes qui s'organisent au sein d'associations, sensibilisent la société civile et mobilisent les pouvoirs publics. Représentatives et donc légitimes, elles participent à l'exercice plein et entier de la citoyenneté, et à la vie de la cité. A l'heure où certaines associations se trouvent confrontées à une évolution de leur action, avec le risque de devenir de simples prestataires de service, il est important de rappeler qu'une association est aussi une communauté humaine engagée librement, et souvent bénévolement (environ 12,7 millions de bénévoles en France*), dans un projet porteur de sens. Le mouvement associatif est à ce titre un acteur majeur de la cohésion sociale. Les membres du CCAH engagés depuis bientôt 45 ans dans cette démarche ont ainsi souhaité avec ce film promouvoir un outil de sensibilisation, de formation, et de mobilisation. Nous vous donnons rendez-vous dès octobre sur notre site pour découvrir en avant-première un extrait de ce documentaire.

Actualités du CCAH > pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations > page 2

Bonnes pratiques > page 3

3 questions à Nelly Steyer > page 4

Actualités du handicap > page 5

ACTUALITÉS DU CCAH

Prestations de conseil du CCAH : un secteur d'activité en croissance

Connu pour son expertise dans le sourcing et l'instruction de projets sur le champ du handicap, le CCAH propose également des prestations de conseil destinées aux entreprises publiques ou privées engagées dans une démarche handicap ou de solidarité. C'est en s'appuyant sur son savoir-faire dans la gestion de dossiers complexes que le CCAH développe son offre de conseil et d'expertise.

Qu'il s'agisse de la **conception**

d'appels à projets, de la mise en œuvre d'actions de communication ciblées, du soutien aux actions de mécénat ou de la réalisation d'études d'impact, le CCAH propose à ses clients de s'investir dans des projets innovants à dimension sociale.

A titre d'exemples, le CCAH a réalisé pour une branche professionnelle un guide pratique sur l'emploi des personnes handicapées. Il a élaboré et mis en œuvre des appels à projets, notamment sur les thématiques





de l'accès au soin des personnes handicapées vieillissantes ou sur l'emploi des personnes handicapées psychiques. Le CCAH a également animé et coordonné un réseau de partenaires pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des collégiens à l'école inclusive, ou dans un tout autre domaine, apporté son expertise pour une étude sur les modes de communication dans les espaces de restauration des établissements médico-sociaux pour une grande enseigne de la restauration collective.

En s'orientant vers le conseil, le CCAH prépare l'avenir en diversifiant ses activités tout en restant ancré dans son cœur de métier : l'expertise du secteur handicap.

+ D'INFORMATIONS

> contact@ccah.fr

> Tél : 01 42 27 78 51

Programme d'aides aux vacances pour les travailleurs d'ESAT : en 7 ans, plus de 16 000 départs en vacances aidés !

Cette année le programme d'aides aux vacances pour les travailleurs d'ESAT mené par les membres du CCAH en partenariat avec l'ANCV a déjà permis d'aider à partir en vacances plus de 3 600 travailleurs d'ESAT et leurs aidants.

Avec une aide moyenne de 425 € à chaque bénéficiaire, représentant généralement 25 à 30 % du coût du séjour, le programme permet de soulager de manière significative les travailleurs handicapés ayant de faibles revenus, dans le surcoût lié au handicap qu'ils rencontrent tout au long de leurs

vacances.

En 2015, le programme a reçu le soutien de 6 membres du CCAH : AGRICA, AG2R LA MONDIALE, B2V, HUMANIS, KLESIA et MALAKOFF MEDERIC.

Face au nombre croissant de demandes d'aides reçues, une logique de priorisation des aides vers les personnes qui n'en

ont jamais bénéficiées a été privilégiée cette année.

Au fil des 7 années d'existence du dispositif, ce sont ainsi plus de 16 000 départs en vacances aidés pour un montant global de 7 900 000 € cofinancés par les membres du CCAH et l'ANCV.



CALENDRIER

Prochaines formations

ACCUEIL ET HANDICAP

02/10/2015

Accueillir une personne en situation de handicap

ACTION SOCIALE ET HANDICAP

28/09/2015

Les personnes handicapées vieillissantes

16&17/11/2015

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées ? Niveau expert

7&8/12/2015

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées ?

12/01/2016

Comprendre les enjeux du secteur du handicap pour s'engager dans une politique efficace

EMPLOI ET HANDICAP

22/09/2015

Intégrer la dimension handicap à votre politique de recrutement

09/10/2015

Comment maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap ?

04/12/2015

Découvrir le secteur protégé et adapté

15/12/2015

Handicap psychique au travail : solutions et compensations

19/01/2016

Troubles dys et formation : quelles adaptations pédagogiques ?

26/01/2016

Troubles dys et emploi

29/01/2016

Handicap psychique et formation : quelles adaptations pédagogiques ?

Contact :

valerie.chailot@ccah.fr / 01 42 27 73 25

À Marseille, un accompagnement spécifique pour les enfants atteints de cancer

L'association marseillaise Sourire à la Vie propose depuis 2006 aux enfants atteints de cancer un accompagnement global tout au long du parcours contre la maladie. Elle se fixe trois principaux objectifs : maintenir l'enfant malade ancré dans une vraie vie d'enfant en lui permettant de rester actif, le préparer et l'accompagner à traverser les épreuves de la maladie, et lui permettre de vivre des moments exceptionnels pour équilibrer ceux que la maladie impose.

En septembre 2013, Sourire à la Vie a inauguré le premier centre d'accompagnement des enfants atteints de cancer en France. L'accompagnement repose sur un programme complet d'activités sportives, artistiques et sur des temps d'échanges, d'écoute et de verbalisation autour des réussites et des difficultés que vit l'enfant dans son parcours.

L'établissement Le Phare des Sourires se développe en cette fin d'année 2015 avec la création d'un lieu d'hébergement

favorisant les séjours de 2 à 10 jours pour 20 enfants. Le Phare des Sourires est en effet aussi un lieu de soin permettant le relai avec l'hôpital. Les enfants pourront ainsi rester sur place pour une meilleure efficacité des soins : prise en charge facilitée des soins du coucher et du réveil mais aussi des besoins survenant dans la nuit.

La salle dédiée à la préparation physique est aussi le lieu des tests physiques qui sont au cœur du projet de recherche que Sourire à la Vie a développé en collaboration avec deux laboratoires marseillais, l'APHM (Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille) et l'hôpital de la Timone. Depuis 2014, deux jours par semaine, l'équipe de Sourire à la Vie se rend dans les chambres des enfants hospitalisés. Des sorties et activités culturelles sont également organisées, ainsi que des séjours dits « exceptionnels » (expédition en chiens de traîneaux dans le nord du Canada, nager avec les dauphins, ou traverser les mers à



bord d'un catamaran). Doté de cet équipement, l'établissement va pouvoir suivre 180 enfants par an, venant de l'ouest de la Région PACA et de la Corse.

+ D'INFORMATIONS

Le Phare des sourires
153 plage de l'Estaque
13016 Marseille

> contact@souirealavie.fr

eLeSi, une plateforme transnationale d'e-learning pour une société inclusive



Face à la carence en formation de nombreux professionnels intervenant auprès d'enfants et d'adultes handicapés, la Fondation des amis de l'Atelier, en collaboration avec quatre universités européennes - l'INS HEA (France), l'Université de Mons (Belgique), l'Université de Fribourg (Suisse) et l'Université de Chester (Royaume-Uni) - et deux associations - Alternativa 2003 (Roumanie) et Miwadgabé (Bénin) - a lancé en 2013 un projet de création sur deux ans d'une plateforme de formation à distance intitulée eLeSi : e-Learning pour une Société inclusive. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux professionnels mais aussi aux proches des personnes en situation de handicap des outils de formation à distance : de 400h environ, la formation proposera un

module générique sur les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle, de troubles envahissants du développement ou de troubles psychiques, ainsi que 3 modules spécialisés, un par tranche d'âge, couvrant les différents aspects de l'inclusion et de la participation de ces personnes dans tous les domaines de la vie sociale. Ainsi, fondée sur les grands principes de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées et sur une pédagogie basée sur le socio-construktivisme (études de cas, interactivité), eLeSi favorisera l'acquisition d'éléments de connaissance sur l'origine et les conséquences d'une déficience ou d'un trouble. Elle permettra également d'apprendre à identifier les facteurs pouvant favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Véritable programme coopératif transnational, eLeSi proposera des contenus de la formation élaborés par l'INS HEA, l'Université de Mons et l'Université de Chester et des études de cas élaborées en collaboration avec les associations Miwadgabé et Alternativa 2003 ; l'Université de Fribourg intervient en tant que partenaire associé pour conseiller et apporter son expertise sur certains éléments du contenu de la formation et la Fondation des amis de l'atelier assure la coordination. Pour l'utilisateur, l'e-learning présente l'avantage de se former à son rythme au moment que l'on souhaite et d'où l'on veut. Accessible en plusieurs langues, la plateforme de formation eLeSi sera disponible en accès libre et gratuit à partir d'octobre 2015.

+ D'INFORMATIONS

> www.elesi.eu

> elesi@amisdelatelier.org

Nelly Steyer

→ Directrice de Lorraine Active



Dans le champ du handicap, quelles peuvent être les interventions de Lorraine Active et sous quelle forme peut-elle accompagner un porteur de projet ?

Le secteur du Handicap est un secteur sur lequel nous avons très tôt porté notre attention. Nos partenariats avec les Départements, les banques, les fondations nous ont permis d'aborder de manière très pragmatique les besoins de finance-

ment du secteur.

Notre champ d'intervention est très large puisque nous pouvons financer les structures à tout stade de maturation de la création en passant par le développement voire la restructuration. Nos interventions prennent la forme de prêts solidaires à taux bonifiés mais aussi de garanties d'emprunts bancaires. Nous finançons aux côtés des banques, des collectivités, de l'État et des éventuels partenaires privés, en particulier le CCAH ou les groupes de protection sociale via leur action sociale. Nous sommes en général mobilisés sur le financement d'investissements sur ce secteur mais nous pouvons également intervenir en renforcement de la trésorerie.

En Lorraine, quels projets avez-vous accompagnés dans le champ du handicap ?

Nous finançons généralement des ensembles portant des ESAT et/ou des structures d'hébergement (FAS, FAM,...). Pour exemple, nous avons accompagné, des ADAPEI dans les Vosges et en Meurthe et Moselle (AEIM) sur des projets d'investissement immobiliers et mobiliers importants.

Nous avons contribué à la réalisation de projets innovants socialement pour les-

quels les bouclages de plan de financement sont plus complexes (hébergement de personnes porteuses de handicaps psychiques, amélioration des conditions de travail et de vie des personnes handicapées,...).

Comment voyez-vous la complémentarité d'action entre le CCAH et Lorraine Active et comment faites-vous vivre ce partenariat ?

Nous avons une connaissance complémentaire des structures et de leurs besoins. Lorraine Active est spécialisée sur les approches économiques et financières des entreprises solidaires en tenant compte du contexte local et le CCAH dispose d'une parfaite connaissance du champ du handicap. Nous avons également des réseaux complémentaires qui contribuent à co-financer les projets.

Lorraine Active et le CCAH ont mis en place en Lorraine un partenariat très opérationnel d'échanges réciproques, de rendez-vous communs, sur les projets afin d'optimiser les solutions d'accompagnement. La mise en œuvre d'actions de communication conjointes en direction des structures lorraines, depuis de nombreuses années, a également contribué à l'essor de notre partenariat.

A PROPOS DE FRANCE ACTIVE

Créé en 1988, le réseau associatif France Active accompagne d'une part les entreprises solidaires qui créent ou consolident des emplois, d'autre part les personnes en difficulté qui souhaitent créer leur entreprise.

France Active leur propose un accompagnement et des financements solidaires qui viennent compléter les financements bancaires. France Active et son réseau ont noué des partenariats avec les principaux réseaux bancaires et avec de nombreux financeurs (investisseurs sociaux, financeurs solidaires, fondations, finance participative) permettant de donner accès aux entrepreneurs à de nombreux financements.

France Active a permis en 2014 la création ou la consolidation de près de 33 000 emplois, en s'engageant aux côtés de près de 7 000 porteurs de projet pour lesquels il mobilise plus de 236 millions d'euros.

France Active est partenaire du CCAH et soutient depuis son origine les entreprises qui apportent des réponses aux personnes handicapées, et notamment des réponses en termes d'emplois durables. Ainsi, depuis 2012, c'est près de 10 M euros qui ont été mobilisés (en prêts solidaires et garanties sur Crédit Bancaires du Réseau France Active) vers des porteurs de projet et des entreprises sociales qui mettent en œuvre des actions pour les personnes handicapées.

■ L'allocation adulte handicapé revalorisé au 1^{er} Septembre 2015

L'allocation adulte handicapé est en légère progression depuis le 1^{er} Septembre 2015. Son montant évolue de 800,45 € à 807,66 €, soit une progression de 1 %. Les personnes pouvant bénéficier de cette prestation doivent être en situation de dépendance forte (reconnues à plus de 80 % d'invalidité par la Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou si leur taux d'invalidité est compris entre 50 et 80 %, être en situation de restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi.

■ L'attribution de l'AAH pour restriction substantielle étendue à cinq ans

Le décret n° 2015-387 du 3 avril 2015 relatif à la durée d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés assouplit les conditions d'attribution pour les personnes dont le handicap est évalué entre 50 et 80 %. Le texte rappelle que « La période d'attribution de l'allocation peut excéder deux ans sans toutefois dépasser cinq ans, si le handicap et la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi (...) ne sont pas susceptibles d'une évolution favorable au cours de la période d'attribution ». Une mesure de simplification administrative qui permettra sans doute de réduire les délais d'instruction de ces demandes de prestation.

■ Mercredi 4 Novembre à Caen, le CCAH présentera des projets régionaux financés par ses membres

A l'occasion de cette après-midi de rencontre et d'informations, le CCAH vous propose de découvrir ses activités et services ainsi que les projets financés dans la région. La rencontre se déroulera à la Maison des associations à Caen (7 bis, rue Neuve-Bourg-l'Abbé).

Une table ronde sur l'emploi des personnes handicapées traitera notamment du développement des structures passerelles pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées. L'inscription se fait par mail **en cliquant ici** ou par téléphone au : 01 42 27 78 51.

■ Lancement de la campagne du gouvernement sur l'accessibilité universelle : « Plus belle la vie : Ensemble » sur France Télévisions

Neuf courts métrages de 60 secondes regroupés dans une série intitulée « Plus belle la vie : Ensemble », seront proposés aux téléspectateurs sur toutes les chaînes de France Télévisions, du lundi 7 septembre au dimanche 18 octobre, autour de 20h35. Basée sur la série culte de France 3, ces

épisodes font intervenir personnes en situation de handicap et acteurs de la série, autour du concept d'accessibilité universelle. « L'accessibilité universelle (...) touche l'ensemble de la société : les personnes handicapées, mais aussi tout un chacun à un moment ou à un autre de sa vie. Le Gouvernement s'associe pour cette campagne au programme télévisé « Plus belle la vie », en diffusant une série illustrant la diversité des aspects de l'accessibilité universelle ». (source : **site du gouvernement**)

■ Journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer

Le 21 Septembre prochain, n'oublions pas les aidants familiaux mobilisés autour de l'accompagnement de leurs proches, frappés par la Maladie d'Alzheimer (et troubles apparentés). 855 000 personnes sont touchées en France. Lorsque l'on évoque cette pathologie, on pense davantage aux personnes âgées qu'à des personnes jeunes. Pourtant des études scientifiques anglaises (Harvey & coll en 2003) menées dans plusieurs districts londoniens estiment la prévalence de la démence liée à 54/100 000 dans la tranche d'âge 30-64 ans. On pourrait ainsi estimé qu'en France plus de 35 000 personnes de cette tranche d'âge seraient concernées.

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP

LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -
MASFIP - MCDEF - MGEN - MIP - MNH -
MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - INTÉGRANCE -
MUTUELLE RENAULT



LE COMITÉ NATIONAL
COORDINATION
ACTION HANDICAP

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAE - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -
FAF - FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE
CROIX-MARINE - FÉDÉRATION DES APAJH
L'ADAPT - ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -
UNIOPSS - UNISDA

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE
ET GAZIÈRE - CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP - SNCF

7, rue Treilhard
75008 Paris

Tél. : 01 42 27 78 51
Fax : 01 44 40 44 05
contact@ccah.fr